

“Les avantages de la CED” dans Jeune Europe (1954)

Légende: In 1954, the journal Jeune Europe publishes an article which highlights the advantages of the European Defence Community, particularly its contribution to effective security and defence in France and to the European integration process.

Source: Les avantages de la C.E.D., dans Jeune Europe. 1954, No 23, p. 8. Historical Archives of the European Union 2013, Villa Salviati – via Bolognese 156, I-50139 Firenze – Italy, AD 000045.

Copyright: Archives historiques de l'Union européenne

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_avantages_de_la_ced_dans_jeune_europe_1954-fr-886941e8-e42f-460c-83f4-bbbf91d08069.html

Date de dernière mise à jour: 09/12/2013

La C.E.D., c'est la sécurité de la France à moindre prix.

— La France sera mieux défendue sur l'Elbe que sur le Rhin.

— La C.E.D. mise au service d'une stratégie continentale sera plus efficace qu'un système de coalition d'armée nationale, grâce à un système logistique unifié, à une doctrine et à des méthodes de formation communes et à la standardisation des matériels dans le cadre d'un marché commun de 155 millions d'habitants.

— Seuls des pays de 150 à 200 millions d'habitants, dotés d'immenses ressources, sont capables de fabriquer toute la gamme des armements nécessaires à la guerre moderne. Mieux vaut une sécurité réelle qu'une souveraineté illusoire.

— La France, au demeurant, garde des forces nationales (art. 10). Elle conserve les moyens de les équiper et de les armer.

— L'armée française sera-t-elle donc coupée en deux ? Non. Le traité prévoyait déjà la possibilité de relèves individuelles, nombre pour nombre. Les protocoles négociés nous donnent tous apaisements utiles à cet égard. Une règle unique de recrutement, d'avancement et de mutations sera maintenue. Ainsi y aura-t-il en quelque sorte « osmose » entre les forces intégrées et les forces restées nationales.

Enfin, pour faciliter l'adaptation des unités existantes, il a été prévu que pendant une période intermédiaire de dix-huit mois, tout ce qui concerne l'organisation, l'administration et l'entretien de nos forces armées sur le plan métropolitain sera placé sous la double subordination du Commissariat et des autorités nationales.

— La C.E.D. ne menace ni l'unité ni la défense de l'Union Française. On a reproché au traité de ne pas s'appliquer à l'Afrique du Nord. La raison ne doit pas en être cherchée dans quelque noir complot pour séparer la France de ses pays d'outre-mer. Déjà, l'aire d'application du pacte Atlantique se limitait à la métropole et aux

LES AVANTAGES DE LA C.E.D.

départements d'Algérie. Gardant ses moyens d'action propres hors d'Europe, la France manifeste sa volonté de rester fidèle à sa vocation mondiale en même temps qu'à sa vocation continentale, elle augmente son autorité et son influence au sein de la Communauté européenne elle-même.

La C.E.D., c'est le militarisme allemand en échec.

La C.E.D. rend désormais impossible une guerre entre la France et l'Allemagne : mais aussi une action militaire isolée de l'Allemagne : il n'y aura plus d'armée allemande (en cas de sécession, l'Allemagne ne retirerait que des soldats avec leurs capotes, les services intendance, transports, communications, de même que l'artillerie et l'aviation étant intégrés).

Il n'y aura plus de grand état-major allemand (et nous avons un droit de veto pour la nomination des généraux au-dessus du grade de général de division).

Il n'y aura plus de grande industrie de guerre à la libre disposition des magnats de la Ruhr : les fabrications militaires seront interdites, sauf autorisation du Commissariat. Un programme commun d'armement sera établi, voté par l'Assemblée, exécuté sous son contrôle. Certaines fabrications seront interdites à titre définitif sur le territoire de la zone fédérale. Toutes les ressources de la Communauté seront versées à un budget unique qui financera l'ensemble de ses dépenses. Un contrôle interne et permanent vérifiera l'utilisation des crédits, etc.

— Les institutions de la Communauté assurent l'équilibre entre la France et l'Allemagne.

La France ne doit pas avoir de complexe d'infériorité à l'égard de sa voisine : nous n'avons pas peur de l'Europe parce que nous avons confiance en la France.

La C.E.D. est la condition d'une négociation fructueuse avec l'Est.

La coexistence pacifique repose sur un équilibre des forces dans le monde. « La Russie est un gros animal qui ne traite qu'avec un animal aussi gros que lui » (Karl Marx). Si l'U.R.S.S. se montre disposée à négocier, n'est-ce pas précisément parce que l'Europe a manifesté sa volonté de s'unir pour se défendre ?

La C.E.D. est une étape décisive vers l'Europe unie.

— L'établissement d'un programme commun d'armements et d'un budget militaire unique ouvrira la voie à une intégration économique de plus en plus étroite entre nos six pays.

— La nécessité d'instituer un contrôle démocratique sur la C.E.D. accélérera la mise au point et le vote par les Parlements intéressés d'une Communauté politique supranationale à compétence limitée mais à pouvoirs réels. Ce n'est pas nous qui avons choisi les ordres d'urgence : les circonstances nous les ont imposés. La logique politique a ses raisons que la raison ne connaît pas.

La C.E.D. est le moyen d'une plus grande indépendance à l'égard des Etats-Unis et de l'U.R.S.S.

Le jour où nous cesserons de mendier à l'Ouest sera aussi celui où nous cesserons de craindre l'Est.

Il faut saisir l'occasion qui se présente aujourd'hui et peut nous échapper demain, de réconcilier définitivement la France et l'Allemagne, et d'unifier l'Europe. Sachons nous décider avec confiance et courage. La France ainsi restera à la tête de la politique européenne dont elle a pris l'initiative.



A NOS ABONNÉS

Nous nous excusons auprès des lecteurs de « Jeune Europe » : le numéro du 1^{er} avril ne leur est pas parvenu. Il ne sera diffusé que le 7 avril. Voici pourquoi :

Le 31 mars était la date prévue pour la « journée européenne des écoles ». « Jeune Europe », avec l'autorisation du Comité de la journée, mentionne dans ce numéro les sujets de ce concours ; or le 31 mars a été journée de grève dans l'enseignement, et le concours a été remis au 7 avril. Aussi le n° 22 de notre journal ne sera-t-il envoyé qu'à cette date.

Ainsi sera conservé le nécessaire secret des sujets, et respectée la saine tradition du 1^{er} avril.